

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0044/2023	Objet : Modification de la délibération n°1/2023 portant sur la nomination des voies de l'ilot Sud de l'opération Cœur de village

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Absents : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Thierry EVAÏN, conseillers municipaux.

Absents représentés : François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Mathias ALONSO représenté par Alain BOUKRIS.

Absents : Stéphanie COUCHOUX, Jean-Charles JOULAIN, Djamel MELLOUK.

Monsieur Arnaud DESSAINT a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Voirie Routière ;

Vu le décret n°94-1112 du 19/12/1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu la demande et l'accord du groupe Expansiel-Valophis pour que la commune procède à la dénomination des voies desservant l'accès de l'ilot Sud de l'opération Cœur de village ;

Vu la délibération n°1/2023 du 13 mars 2023 relative à la nomination des voies de l'ilot Sud de l'opération Cœur de village ;

Vu l'arrêté n°032/2023 du 6 avril 2023 portant sur la numérotation des parcelles – Ilot Sud ;

Vu la demande du groupe Expansiel-Valophis d'actualiser les adresses pour :

- le bâtiment C qui comporte deux ensembles de boîtes aux lettres,
- le commerce du rez-de-chaussée du bâtiment A ;

Considérant la nécessité d'actualiser la numérotation des bâtiments ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : VALIDE les modifications apportées sur les numéros des voies comme suit :

- Bâtiment A (locatif) : 3 rue du pressoir,
- Commerce rdc : 3 bis rue du pressoir,
- Bâtiment B : 1 rue du pressoir,
- Bâtiment C1 : 1 bis rue du pressoir,
- Bâtiment C2 : 1ter rue du pressoir.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 18 septembre 2023



Arnaud DESSAINT
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.